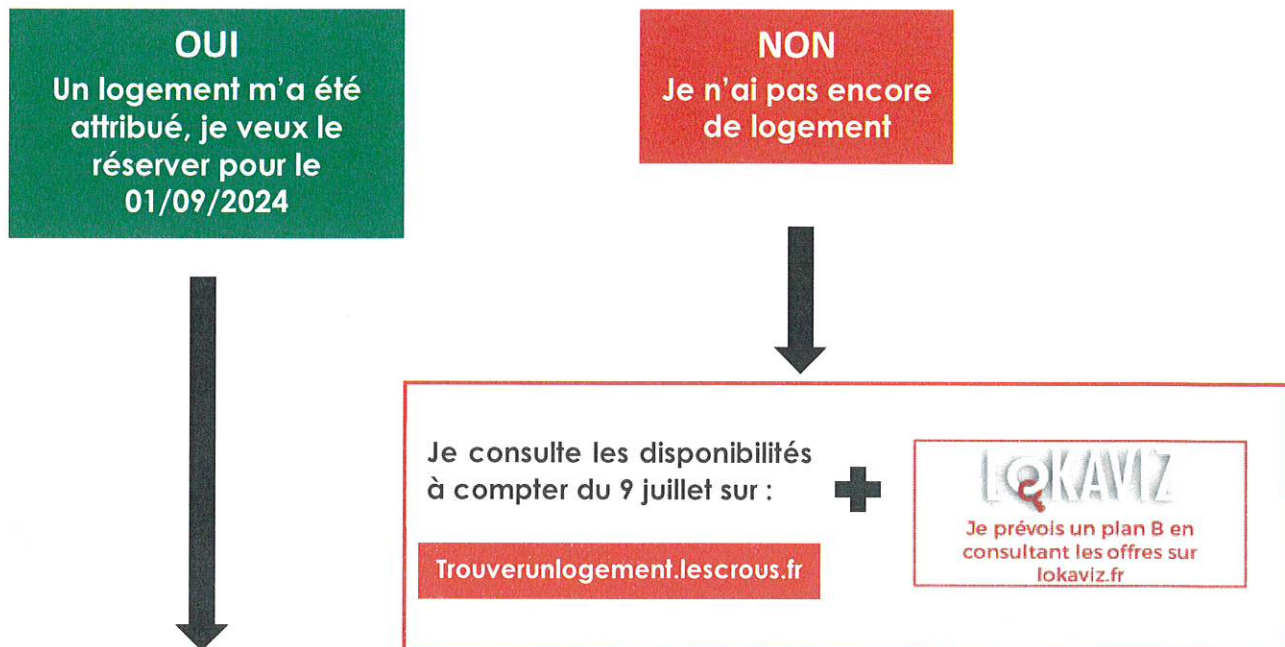


Les suites données à ma demande

Je saisis mes vœux de logement sur mon Espace Crous rubrique « VOUS LOGER En résidence Crous » à compter du 7 mai. Je reçois une réponse à ma demande de logement par mail et SMS entre le 11 juin et le 2 juillet :



Pour confirmer la réservation sous 48h et préparer mon entrée dans le logement :

1

Je paie l'avance sur redevance de 100 € en ligne via messervices.etudiant.gouv.fr, rubrique GERER SON LOGEMENT CROUS/Cité'U (moyen unique de paiement) pour confirmer ma réservation **sous 48h**.

Si je ne confirme pas dans ce délai, **la proposition est annulée** et je perds le logement attribué.

2

Je consulte ma boîte mail (renseignée sur messervices.etudiant.gouv.fr) et rassemble les documents demandés pour mon dossier locatif à déposer **sous 7 jours** en ligne via messervices.etudiant.gouv.fr, rubrique GERER SON LOGEMENT CROUS/Cité'U.

Au-delà de ce délai, **la réservation sera annulée** et le logement proposé à un autre étudiant.

3

Je suis les modalités transmises par la résidence pour la remise des clefs et l'état des lieux d'entrée dans mon logement **sous 7 jours ouvrables à compter de la date d'arrivée prévue par l'affectation**.

Les délais et démarches doivent être respectés, sans quoi le bénéfice de cette attribution sera perdu et le logement proposé à un autre étudiant.

Lorsque mon inscription dans l'Enseignement Supérieur est enregistrée et **au plus tard le 30/09/2024**, je transmets mon certificat de scolarité 2024/2025 à la résidence pour finaliser mon dossier locatif.